



QUELQUES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE EN HIVER :

- › En période de gel, vidangez vos canalisations qui alimentent des robinets extérieurs.
- › Lorsque vous vous absentez, n'arrêtez jamais complètement le chauffage.
- › En cas de très grand froid laissez toujours couler un filet d'eau constant dans vos canalisations.

Communauté urbaine
Toulouse Métropole

6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5
Tél : 05 81 91 72 00
contact@toulouse-metropole.fr

toulouse-metropole.fr



Dans la même collection :

- 2 - Mieux comprendre votre facture
- 3 - Surveillance et entretien des branchements
- 4 - Maîtriser votre consommation
- 5 - La qualité de l'eau

FICHE PRATIQUE N°1

le compteur d'eau



VOTRE COMPTEUR, TÉMOIN DE VOTRE CONSOMMATION

Votre compteur d'eau est relevé au moins une fois par an. Ce relevé permet de connaître précisément votre consommation d'eau et de vérifier le bon fonctionnement de votre installation, c'est pourquoi, il doit être accessible en permanence aux personnes chargées de sa relève.

Lors de la relève du compteur, votre présence n'est pas nécessaire si :

- votre compteur est équipé d'un dispositif de relève à distance,
- votre compteur est accessible depuis le domaine public.

Vous pouvez aussi procéder vous-même à la relève du compteur en transmettant l'index soit :

- par téléphone, en appelant au numéro indiqué sur le coupon de relève,
- au moyen du carton de relève que l'agent aura laissé dans votre boîte aux lettres, qu'il faudra renvoyer à l'adresse indiquée sur ce carton.

COMMENT LIRE L'INDEX DE VOTRE COMPTEUR ?



Seuls les chiffres blancs sur fond noir ou noirs sur fond blanc sont à prendre en compte.

Ils constituent l'index que vous retrouverez sur votre facture, exprimé en m³.

Les chiffres rouges sur fond blanc, ou blancs sur fond rouge indiquent le nombre de litres consommés et ne servent pas à la facturation.

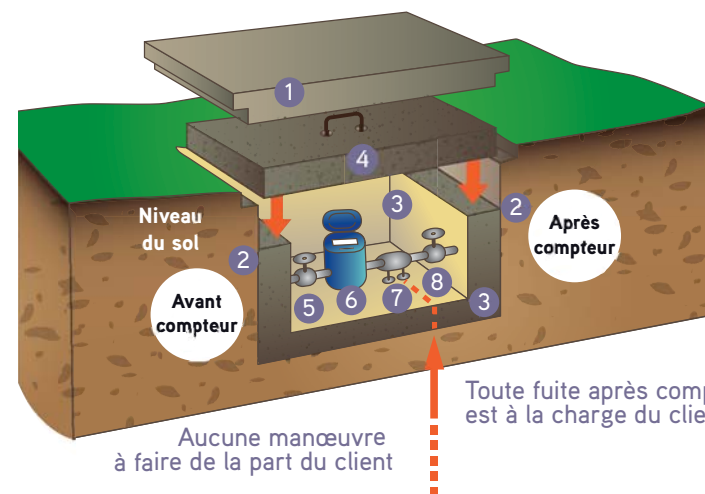
ATTENTION !

Si le compteur n'a pu être relevé par l'agent, ou que vous ne nous avez pas transmis l'index, votre facture sera établie sur une estimation de votre consommation, calculée sur la base de vos consommations antérieures.

En hiver, les compteurs d'eau deviennent rapidement fragiles, et en cas de gel, les réparations peuvent être effectuées à vos frais.

COMMENT PROTÉGER VOTRE COMPTEUR DU FROID ?

- Si votre compteur est enterré à l'extérieur de votre habitation, protégez-le avec des plaques de polystyrène mais n'utilisez surtout pas des matériaux qui absorbent l'humidité type paille, papier, laine de verre, tissus...
- Si votre compteur se situe dans un local non chauffé (cellier, cave, garage...) protégez-le par un caisson en polystyrène.
- Pensez à protéger aussi tous les tuyaux apparents par des gaines en mousse.



- 1 Plaque de couverture, aisément accessible
- 2 Regard de comptage enterré
- 3 - 4 Plaques d'isolation
- 5 Robinet avant compteur
- 6 Compteur
- 7 Clapet anti-pollution ou purge
- 8 Robinet après compteur

7

0

1